

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

ENTRE

La Ville de Bricquebec-en-Cotentin

Représenté par Denis LEFER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 juin 2022,
Ci-après désigné par « la Ville de Bricquebec-en-Cotentin »,

L'Agglomération du Cotentin

Représenté par David MARGUERITTE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 septembre 2022,
Ci-après désigné par « l'Agglomération du Cotentin »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Frédéric PERISSAT,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Le Conseil Régional de Normandie, représenté par son Président Hervé MORIN,

Le Conseil Départemental, représenté par son Président Jean MORIN,

Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, représenté par son Directeur Régional Frédéric NOËL,

Le CAUE de la Manche, représenté par sa Présidente Valérie NOUVEL,

Ci-après, les « partenaires ».



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Ville de Bricquebec-en-Cotentin a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 26 mai 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Une convention d'ORT chapeau multi-sites couvrant les périmètres de Cherbourg en Cotentin et des 11 Petites villes du Cotentin est élaborée conjointement et est co-signée entre les 12 villes, l'Agglomération du Cotentin et L'Etat. Cette convention chapeau remplace la convention ORT préexistante sur Cherbourg en Cotentin dans le cadre de l'action Cœur de ville et l'abroge.



Dans ce cadre, la présente convention-cadre est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 – Les ambitions du Cotentin

Le projet de territoire de l'**Agglomération du Cotentin** s'articule autour de quatre ambitions majeures :

- **Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi :**

Le développement économique est la première compétence de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Elle doit fixer les conditions de son attractivité et de son développement et a en particulier une compétence exclusive pour gérer l'immobilier d'entreprise.

Si la dynamique du Cotentin est aujourd'hui remarquable, il fait face à des mutations économiques, amplifiées par la concurrence de plus en plus marquée entre les territoires. Dans les années à venir, le Cotentin devra prendre le meilleur parti des changements en cours avec la mise en place d'une économie connectée, mondialisée, collaborative mais aussi et surtout durable. Il lui faudra pour cela continuer à s'appuyer sur son savoir-faire agricole et industriel, tout en agissant en faveur de la diversification de son tissu économique.

- **Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de service :**

L'attractivité résidentielle d'un territoire évoque la qualité du cadre de vie, de l'environnement, mais aussi l'emploi, les nuisances, la sociabilité, l'accessibilité et les services à la population. De fait, ceux qui résident, investissent ou souhaitent s'installer dans un lieu prennent en compte un ensemble de critères. Cette notion d'attractivité et de qualité résidentielle renvoie en grande partie à la capacité à apporter une réponse adaptée aux besoins de tous les habitants, en tenant compte de la diversité des publics et des territoires.

Les services constituent un levier décisif pour l'aménagement et la cohésion sociale du territoire ainsi que pour son attractivité. Dans ce cadre, les services, qu'ils soient rendus par un opérateur public, associatif ou privé/marchand, doivent assurer les fonctions essentielles au maintien de la vie dans les communes et répondre aux besoins des habitants, contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale du territoire dans un esprit d'équité et participer à un cadre de vie attractif et de qualité, favorable au maintien et à l'installation de population.

- **Préserver et aménager le cadre de vie :**

Le Cotentin est un territoire aux richesses naturelles incontestables offrant un cadre de vie unique. Pour autant, ces ressources sont aussi singulières que fragiles et font du Cotentin un territoire où l'enjeu environnemental est primordial. Face au défi du réchauffement climatique et aux atteintes à l'environnement, il est plus que nécessaire que notre territoire s'engage dans un processus de transition.

Cette transition écologique et durable s'illustre entre autres à travers l'enjeu du changement de paradigme énergétique qui résonne particulièrement dans le Cotentin alors que s'engage actuellement la dynamique économique des énergies marines renouvelables sur le territoire. Le passage de notre mode actuel de production et de consommation à un nouveau modèle énergétique plus durable et plus économique doit se traduire concrètement dans nos actions. L'agglomération a l'ambition de préserver et valoriser la diversité paysagère et la biodiversité exceptionnelle du Cotentin. La préservation de cette biodiversité est un impératif puisqu'elle remplit de nombreuses fonctions aux services de la population.

- **Promouvoir une véritable cohésion territoriale et consolider la coopération entre le monde rural et les pôles urbains :**

La création de l'Agglomération du Cotentin est une chance pour le territoire, mais également un véritable défi. L'intercommunalité doit être représentative des intérêts de chacun, tout en portant un message d'avenir par l'écriture d'un destin commun. Le Cotentin ainsi structuré est une opportunité pour construire un modèle économique, social et environnemental en rassemblant les forces du territoire. Le territoire peut désormais impulser une véritable dynamique



de territoire et de projet. L'union, la coopération, la mutualisation des ressources vont permettre de bâtir un Cotentin attractif et visible à l'échelle de la Région.

Ainsi, le Cotentin se veut être une structure qui fédère autour d'une identité commune afin de décupler les forces du territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques du programme « PVD » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Chaque commune lauréate du programme « Petites villes de demain » s'est engagée dans le cadre de la convention d'adhésion autour de cinq orientations stratégiques de développement :

- Orientation 1 : Développer une offre attractive en matière d'habitat pour développer une intensité sur les Petites Villes de Demain

La préservation des fonctionnalités de proximité et la vitalité des commerces de proximité reposent avant tout sur l'évolution du nombre d'habitants résidant au cœur du bassin de vie. Comme les villes de strates supérieures, les onze communes de cette candidature groupée ont également connu un phénomène de périurbanisation au profit des communes limitrophes pour des raisons historiques liées à la fiscalité, ou en raison de la volonté des habitants de se porter acquéreurs de maison individuelle avec jardin, biens plus difficiles à acquérir dans les centralités. Par ailleurs, pour les communes maritimes, l'augmentation importante de la part des résidences secondaires s'est organisée au détriment de l'habitat résidentiel nécessaire à la vitalité des fonctions structurantes d'une commune.

Donner du choix aux ménages est un moyen d'établir et de fidéliser les ménages sur le territoire. En cela, l'offre de logements doit donner des perspectives aux parcours résidentiels des personnes, qu'elles soient âgées, jeunes, actives, en famille, à mobilité réduite. C'est pourquoi la stratégie mise en œuvre sur ces onze centralités de bassins de vie portera sur la mise en œuvre d'une offre de logements à la fois suffisante quantitativement pour supporter le poids du desserrement des ménages et la venue de nouvelles personnes (actives, retraités, ...), mais aussi qualitative de manière à répondre à l'évolution de leur mode de vie. Dans ce cadre le plan d'actions s'attachera à :

- Développer et diversifier l'offre en matière d'habitat pour favoriser le retour des habitants sur les centres-villes et centres bourg tout en veillant à maintenir les équilibres sociaux et générationnels.
- S'appuyer sur le renouvellement urbain (restructuration/friches /dents creuses) pour proposer une offre nouvelle de logements
- Favoriser la rénovation et l'attractivité de l'habitat ancien
- Réinvestir l'habitat ancien et favoriser la remise sur le marché des logements vacants
- Traiter la résorption de l'habitat très dégradé et des logements indignes en les requalifiant.

- Orientation 2 : Favoriser un développement économique, commercial et touristique équilibré à l'échelle du territoire

Commerce :

Au cours des dernières années, les dynamiques territoriales en matière d'aménagement commercial se sont avérées pénalisantes pour les commerces de proximité, engendrant l'apparition de friches commerciales dans les cœurs de ville et cœurs de bourg.

La composition de l'offre commerciale du Cotentin révèle ainsi une offre généraliste alimentaire dominante en surfaces de vente et dans les comportements d'achats : les supermarchés et hypermarchés continuent à structurer les sites commerciaux attractifs, tout en étant de plus en plus remis en cause dans leur modèle par les mutations comportementales. En effet, l'étude d'aménagement commercial et l'enquête réalisée par l'agglomération auprès de 1 400 consommateurs du territoire en 2019 a démontré que :

- 60% des ménages du territoire fréquentent les marchés de plein air



- 33% des ménages du territoire réalisent des achats d'occasion (jusqu'à 57 % sur la tranche d'âge 25-40 ans).
- 63% des ménages du territoire réalisent des achats via internet
- Les circuits courts s'affirment avec 15 Millions d'euros d'achats environ réalisés directement du producteur au consommateur (hors marchés de plein air)

Face à la multiplication des lieux et des formes d'achats, la répartition des parts de marché entre les différentes formes de commerce évolue donc sur notre territoire. Au sortir de cette phase de diagnostic qui a permis de mettre en parallèle l'offre et la demande en matière de consommation, le plan d'action qui sera développé dans le cadre du programme Petites villes de demain visera à :

- Accompagner les professionnels dans la transformation de leurs métiers face à l'évolution des attentes des habitants en matière de consommation et à l'émergence du E-commerce.
- Mobiliser les outils réglementaires (SCOT, PLUi) pour conforter les fonctions commerciales des cœurs de villes et cœurs de bourgs.
- Traiter les friches commerciales hors périmètre marchand, qui nuisent à la lisibilité et à l'attractivité du parcours marchand.
- Favoriser un développement commercial vertueux intégrant un objectif de 0 consommation foncière en dehors des enveloppes urbaines, afin de préserver les terres agricoles et forestières.
- Accompagner le développement des circuits courts sur le territoire tout en favorisant les synergies avec les autres formes de commerces.

Activités économiques et implantations d'entreprises :

L'activité économique de la presqu'île du Cotentin repose sur trois secteurs phares : l'économie maritime (construction d'unités militaires et de plaisance, la pêche, la transformation des produits de la mer, le trafic fret et passagers), l'agriculture et l'industrie agroalimentaire (produits laitiers, maraîchage), et le développement des énergies (le nucléaire, l'éolien offshore et l'hydraulien). Le développement économique du Cotentin a été marqué par la venue de grands opérateurs œuvrant dans l'énergie. Si des installations exogènes ne sont pas à exclure à l'avenir, le potentiel de développement repose dorénavant plus sur la stimulation de l'entrepreneuriat endogène, donc local. C'est pourquoi la stratégie consiste à répondre à la fois aux besoins de ces deux réalités entrepreneuriales afin d'amortir la baisse du plan de charge liée à l'achèvement de l'EPR, limiter la dépendance du territoire à l'activité des grands donneurs d'ordre, et de faire du Cotentin une terre attractive pour le développement économique. Dans ce cadre le plan d'actions développé au travers du programme Petites Villes de demain visera à :

- Favoriser le développement d'une offre économique adaptée permettant d'augmenter le nombre d'actifs sur chaque bassin de vie ou de pallier la baisse de plan de charge liée à l'achèvement de l'EPR pour la côte Ouest,
- Fournir des réponses adaptées à la diversité des entreprises et à leurs besoins en termes d'offres foncières et immobilières.
- Rapprocher lieux de résidence et d'emploi afin de réduire les temps de parcours des trajets domicile-travail.
- Faciliter le développement des espaces de télétravail ou tiers lieux dans les secteurs propices des centres villes et bourgs, en proximité des commerces, et des équipements publics.
- Identifier les biens devenus obsolètes dans l'optique de les rénover et les requalifier pour permettre leur mise sur le marché.

Le tourisme :

Le Cotentin dispose d'atouts remarquables liés à la diversité de ses paysages maritimes et terrestres préservés dans le temps, et à son patrimoine historique et mémoriel. Ces éléments, couplés à un cadre vie agréable, procurent un ressourcement bénéfique à tous les publics. Capitaliser sur ces atouts, c'est en premier lieu créer de la valeur ajoutée et de l'emploi non délocalisable et, en deuxième lieu, renforcer la notoriété du Cotentin à une large échelle. Ainsi, un équilibre est à rechercher pour assurer un accueil des visiteurs dans le respect des paysages et des riverains, et pour susciter un développement local harmonieux.



Le 1^{er} janvier 2018, la SPL de développement touristique du Cotentin, qui porte l'Office de Tourisme du Cotentin, a vu le jour. Cette forme juridique a permis d'associer dans la gouvernance la communauté d'agglomération du Cotentin et une trentaine de communes dont les onze communes concernées par la présente candidature. Cet Office de Tourisme résulte de la fusion de 11 structures existantes à l'échelle du territoire et rassemble à présent 50 collaborateurs chargés de la promotion et du développement de la destination Cotentin ainsi que de l'accueil de nos visiteurs et de la commercialisation de séjour. Les premières années de fonctionnement ont permis de construire un consensus pour considérer le tourisme comme un relais de croissance économique encore non exploité. Le positionnement autour de la marque de destination « Cotentin unique par nature » est partagé avec les communes et est plus que jamais en accord avec l'attente des clientèles et le ressenti des habitants. A l'heure actuelle, on peut constater que l'activité touristique sur le Cotentin est aux prémices de son développement, et que la tendance actuelle nationale est à un accroissement des visiteurs sur le territoire du Cotentin (réchauffement climatique, envie de bout du monde, etc.). Les communes du programme auront un rôle crucial à jouer dans le cadre du maillage territorial de l'offre de services aux visiteurs. Aussi, le programme d'actions visera à :

- Faire émerger pour chaque destination les marqueurs forts et les éléments d'attractivité permettant d'établir un positionnement de la commune par rapport à l'offre touristique du territoire et sa contribution au dispositif territorial d'information et d'offre touristique.
 - Renforcer et structurer l'itinérance pour faire de la randonnée une activité phare de notre destination,
 - Favoriser l'émergence d'équipements et de sites touristiques et créer les conditions d'accueils du public respectueuses des sites naturels et préservés, et des riverains.
 - Coordonner et développer l'activité des bases nautiques du territoire, pour répondre aux attentes des visiteurs, comme des habitants.
 - Développer la compréhension de nos paysages et de nos éléments de patrimoine (naturels, culturels et immatériels) à travers la protection, la médiation et l'interprétation.
 - Renforcer la capacité d'accueil de groupes en hôtellerie et favoriser le développement de formes d'hébergements d'exception répondant aux attentes des clientèles d'aujourd'hui et de demain.
 - Conforter et développer les événements phares et identitaires (ex. la fête médiévale, le marché des Antiquaires, la chandeleur à Montebourg, la mise au marais).
- **Orientation 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions entre les pôles structurants du territoire**

Le territoire du Cotentin doit répondre à des enjeux de déplacements et d'accessibilité internes et externes pour améliorer le cadre de vie des populations. Ce territoire étant vaste et majoritairement rural, les déplacements se font pour la plupart en véhicules légers, utilisés de manière individuelle. Face à l'urgence climatique, à la mobilité croissante des populations et à la demande des citoyens de bénéficier de moyens de transports performants, le Cotentin souhaite construire une offre mobilité visant à :

- Améliorer l'accessibilité et la desserte des Petites Villes de Demain pour tous les modes de transport, et notamment les modes émergents : modes actifs, transports en commun, auto-partagée, voiture électrique.
- Développer des pôles d'échanges ou stations intermodales dans ces centralités pour favoriser la connexion entre les polarités structurantes du territoire,
- Améliorer la desserte en transport collectif et l'adapter aux besoins des territoires et des populations. L'agglomération s'est déjà fortement engagée à ce sujet à travers une procédure de DSP unique à l'échelle de son territoire à partir du 1^{er} juillet 2021. Cette nouvelle DSP prévoit le déploiement de nouveaux services de transports notamment des lignes interurbaines express qui desservent en priorité les pôles « Petites Villes de Demain », complétées par un système de transport à la demande afin de conforter leur rôle de centralité au sein des bassins de vie ruraux.
- Adapter l'accès et l'offre de stationnement en centre-ville



- Développer des itinéraires potentiels modes doux locaux et sécurisés, à destination des visiteurs ou répondant à des besoins quotidiens des habitants en s'appuyant sur les itinéraires existants.
- **Orientation 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

Le Cotentin possède un patrimoine architectural et urbain de grande qualité, dont la préservation et la mise en valeur permettent d'offrir aux habitants et aux visiteurs un environnement agréable à vivre et à découvrir. Ainsi chaque acteur, privé ou public lorsqu'il intervient sur son patrimoine s'inscrit dans cette dynamique et participe à la mise en valeur de sa commune. Cet axe vise donc à proposer un partenariat durable autour de l'art de vivre en ville ou en bourg reposant sur la rénovation et la valorisation des espaces publics, des façades, des devantures commerciales et de tous les éléments de patrimoine naturels et bâtis. Dans ce cadre, le plan d'actions développé au travers du programme Petites Villes de Demain visera à :

- Mettre en valeur le patrimoine architectural et historique pour développer l'attractivité du cœur de ville/bourg.
 - Accompagner les acteurs privés dans la rénovation de leur patrimoine
 - Renforcer l'attractivité du cœur de ville/bourg en qualifiant les espaces publics et les boucles de cheminement.
 - Valoriser la trame verte et bleue pour une articulation qualitative entre nature et ville/bourg.
 - Offrir une image positive grâce au patrimoine.
- **Orientation 5 : Conforter et développer les équipements et services publics pour assurer la vitalité de la centralité et du bassin de vie**

L'attractivité résidentielle d'un territoire tient tant à la qualité de son cadre de vie qu'à sa capacité à apporter des réponses aux besoins de tous ses habitants. En cela les services offerts dans le Cotentin qu'ils soient rendus par un opérateur public, associatif ou privé, constituent un levier décisif au maintien et à l'installation de populations. Ils sont tout aussi essentiels à l'aménagement et à la cohésion sociale du territoire. Le plan d'actions développé dans le cadre de l'AMI Petites Villes de Demain visera à :

- Assurer un maillage et une organisation optimale de l'offre de services publics de proximité facteurs de flux, de lien social et d'attractivité,
- Anticiper les besoins des populations en fonction du contexte démographique, économique et social en termes : de petite enfance, d'équipements et services pour personnes âgées, et d'équipements de santé en lien avec le projet porté par l'agglomération le Cotentin au travers du Conseil Local de Santé.
- Conforter l'implantation de fonctions et d'équipements dans les domaines de la culture, de l'évènementiel, de la formation, connectés à des transports en commun performants et des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.
- Lutter contre la fracture numérique
- Valoriser l'expérience en cœur de ville/bourg dans sa globalité et à mettre en place une politique de communication au service des cœurs de ville/bourg
- Construire un programme d'activités et d'animations pour les centres-villes et centres-bourgs, cohérent et coordonné en s'appuyant sur les équipements et le tissu associatif existant.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.



Article 4 – Les enjeux de Bricquebec-en-Cotentin

La ville de Bricquebec-en-Cotentin est née de la fusion des 6 communes historiques de Bricquebec, Les Perques, Quettetot, Saint-Martin-le-Hébert, Le Valdecie et Le Vrétot qui sont devenues des communes déléguées

Un diagnostic en marchant a été réalisé dans le centre-bourg de Bricquebec le 18 mai 2021. La mise en œuvre de cette démarche et les échanges avec les participants ont permis de recenser et de mettre en exergue, les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces concernant la centralité (Bilan AFOM en annexe 1). Il en ressort différents enjeux sur lesquels la ville de Bricquebec-en-Cotentin a travaillé pour construire son projet de territoire.

Le centre-bourg est un point d’ancrage important pour le maillage du territoire, avec une offre conséquente d’équipements publics, de services, de commerces et de logements.

Bricquebec est doté d’atouts de poids concernant les formes urbaines et le patrimoine. Le cœur de ville médiéval à forte identité et un patrimoine bâti de qualité avec des vues « cartes postales » constituant une unité d’ambiance. La ville souhaite mettre en valeur ce patrimoine architectural et historique pour le conforter et éviter la dégradation des espaces publics. En effet, la présence de friches d’origines diverses sans attribution de fonctions futures, la dégradation de certains bâtis, et l’aménagement très minéral de certains espaces pourraient à terme nuire à l’image du cœur de bourg. L’enjeu pour la ville est de réfléchir à la mise en place de différents dispositifs et actions coordonnées et cohérentes, qu’une étude programmatique pourrait aider à articuler.

Intégré dans ce paysage urbain, l’appareil commercial propose aujourd’hui une offre diversifiée et attractive, en phase avec les besoins courants des habitants. Toutefois, de nouveaux modes de consommation émergent chez les consommateurs, qui ne se retrouvent plus forcément dans l’offre actuelle. Pour compléter la proposition commerciale du cœur de ville, la ville souhaite favoriser la montée en puissance des formes alternatives de commerce (circuits courts, achats d’occasion, artisanat d’art...).

En ce qui concerne les équipements et services, il y a un bon maintien des équipements publics et des services à la population dans le centre-bourg. L’enjeu pour la ville est de continuer à répondre aux attentes des usagers et professionnels travaillant dans le milieu. Le plan d’action consiste ainsi à assurer un maillage et une organisation optimale de l’offre de services publics. Différents projets de nouveaux équipements sont à l’étude, le tout dans une démarche de sobriété foncière et de limitation de l’artificialisation. L’augmentation de cette offre de services a aussi pour objectif de favoriser la cohésion sociale et l’attractivité du territoire, pour le maintien et l’installation de population, en particulier de familles.

En effet, la ville fait aujourd’hui face à un vieillissement de la population qui se confirme au fil des recensements. L’offre de logements en centre-ville n’est pas toujours suffisante et les potentiels habitants se heurtent à des difficultés pour rénover les logements en cœur de ville, dans un équilibre entre prix, prestation et confort. Dans l’objectif de favoriser l’émergence d’un parcours résidentiel, et favoriser le retour des habitants, la ville a déterminé plusieurs actions à mener. Pour développer et diversifier l’offre en matière d’habitat, elle souhaite s’appuyer sur le renouvellement urbain et favoriser la valorisation et la requalification des logements vacants, anciens voir indignes.

Enfin, la ville de Bricquebec-en-Cotentin est vaste, avec une bonne partie de son territoire en zones rurales. L’autosolisme reste le mode principal de mobilité, avec peu de jalonnements doux, piétons et vélos. Dans une optique de développement durable, et face à la hausse des coûts de l’auto-mobilité, la ville souhaite repenser les modes de transport, notamment en travaillant sur le multimodal (utiliser plusieurs modes de transports pour un même trajet). L’enjeu est ici de repenser la place du piéton, du vélo, du bus par rapport à la voiture, pour répondre aux demandes grandissantes des usagers en ce sens.



Article 5 - Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition des secteurs d'intervention de l'ORT figure à l'annexe 2.

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés au sein du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être finalisés et examinés lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Orientations stratégiques	Actions
Développer une offre attractive en matière d'habitat pour développer une intensité sur les Petites Villes de Demain	<ul style="list-style-type: none">- Construction de logements sur les terrains de la chasse à eau- Restauration du bâti ancien en logement social
Favoriser un développement économique, commercial et touristique équilibré à l'échelle du territoire	<ul style="list-style-type: none">- Création de la maison du tourisme et du patrimoine- Réhabilitation d'échoppes commerciales éphémères
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions entre les pôles structurants du territoire	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une station intermodale
Conforter et développer les équipements et services publics pour assurer la vitalité de la centralité et du bassin de vie	<ul style="list-style-type: none">- Etude programmatique urbaine- Construction d'un Pôle de Services- Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles- Réaménagement du complexe sportif Matignon



Article 6 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers, services déconcentrés de l’Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Pour définir les orientations stratégiques et le plan d’actions nécessaires à la revitalisation de chaque Petites Villes de Demain, la réalisation d’un « diagnostic en marchant » a été organisée sur chaque commune lauréate en présence des élus et des services municipaux et communautaires afin de poser le diagnostic initial. Cette première phase a été réalisée en collaboration avec le CAUE et l’Etat afin de construire un bilan AFOM et de définir les besoins en matières d’études pré-opérationnelles commune par commune.

En termes d’ingénierie, la chefferie de projet sera mutualisée. La Communauté d’agglomération et les communes concernées ont estimé que trois postes de chefs de projets sont nécessaires au bon déroulement du programme à l’échelle du Cotentin. Ces trois postes seront portés par la Communauté d’agglomération qui assurera le cofinancement sur le reste à charge. En termes d’organisation, chaque commune du programme aura un chef de projet référent.

Le Cotentin, en lien avec la commune signataire, s’engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat afin d’initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l’Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d’enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l’émergence d’éventuels porteurs de projets.

L’Agglomération du Cotentin s’engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu’à son évaluation.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l’éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d’avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l’instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l’objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.



7.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la ville de Bricquebec-en-Cotentin assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune signataire s'engage à désigner dans ses services un référent technique qui travaillera en lien étroit avec le chef de projet Petites Villes de Demain de l'Agglomération du Cotentin.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de



transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

7.4. Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme Petites villes de demain et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

Les partenaires s'engagent à mobiliser des ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leurs champs d'intervention.

Les partenaires, via leurs cadres d'interventions ou leurs dispositifs, pourront apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières.

7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière figure en annexe 4.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.



Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Celle-ci pourra être amenée à porter à connaissance l'avancée du programme au sein du comité de pilotage mis en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, de l'EPCI, des services de l'Etat ainsi que les partenaires et les autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les indicateurs généraux liés aux cinq orientations stratégiques sont intégrés au sein de la convention d'ORT chapeau et sont communs à toutes les communes.



Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.



Article 15 – Traitement des litiges

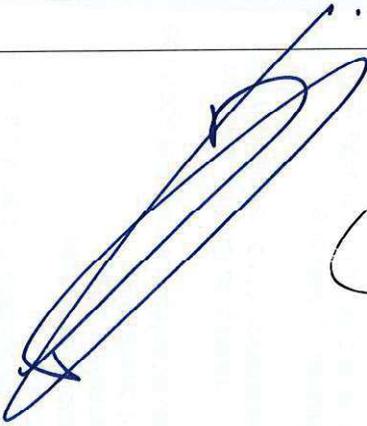
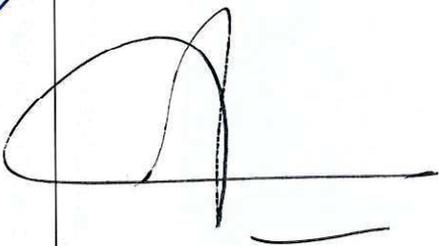
La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Caen à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction concernée.

Signé à Valognes, le 19 octobre 2022

<p>Denis LEFER Maire de Bricquebec-en-Cotentin</p>	<p>David MARGUERITTE Président de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin</p>	<p>Frédéric PERISSAT Préfet de la Manche</p>
		



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Bilan AFOM

Annexe 2 – Périmètre ORT et cartographie des actions

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Maquette financière



BRICQUEBEC : BILAN AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces)

Atouts	<ul style="list-style-type: none"> - Un point d’ancrage important pour le maillage du territoire → inscription en pôle d’équilibre dans le SCOT. - Un cœur de ville médiéval avec une identité forte et une histoire riche. - Un patrimoine bâti globalement de qualité avec des vues « cartes postales » et une unité d’ambiance. - Un appareil commercial qui propose une offre diversifiée et attractive en phase avec les besoins courants des habitants. - Un marché de plein air important qui anime le cœur de ville chaque semaine et facilite le lien social. - Un bon maintien des équipements publics et des services à la population. - Une offre médicale adaptée dans l’ensemble aux besoins du bassin de vie et une bonne dynamique des professionnels locaux. - Un centre-ville très concentré et adapté aux mobilités actives. - Une bonne accessibilité routière et un stationnement aisé. - Des activités économiques bien implantées et diversifiées. - Un tissu associatif important et de nombreuses activités culturelles et sportives proposées à la population. - L’intégration de la commune au Pays d’Art et d’Histoire du Clos du Cotentin, qui lui permet de bénéficier d’une structure d’animation et de valorisation du patrimoine. - Le développement d’évènementiels emblématiques du territoire. - Un patrimoine naturel et historique à l’échelle de la commune nouvelle qui peut conforter la destination touristique - La présence de bornes électriques et d’une aire de camping-cars à proximité du cœur de ville. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un vieillissement de la population qui se confirme au fil des recensements. - Un faible maillage en transport collectif qui ne permet pas d’irriguer la centralité du bassin de vie. - La difficulté de rénover les logements en cœur de ville dans un équilibre entre prix, prestation et confort. - Une pratique cyclable et piétonne limitée malgré une enveloppe urbaine concentrée, et des liaisons douces peu développées en dehors de la voie verte. - Une place Sainte Anne située au cœur d’un quartier patrimonial dédiée uniquement au stationnement et très minérale. - La signalisation touristique et les jalonnements piétons / vélos mériteraient d’être renforcés ; - Une zone d’activités dont la commercialisation est quasi achevée et plus de disponibilités foncières pour l’implantation de nouvelles entreprises - La présence de friches d’origines diverses sans attribution de fonctions futures. - Une Commune nouvelle peu peuplée / des ressources financières restreintes. - Des éléments de patrimoine important pour le cœur de ville mais nécessitant une coûteuse rénovation. - Une offre d’hébergement touristique limitée en cœur de ville, et une rénovation impérative de l’hostellerie du château pour conforter cette offre atypique. 	Faiblesses
---------------	--	--	-------------------

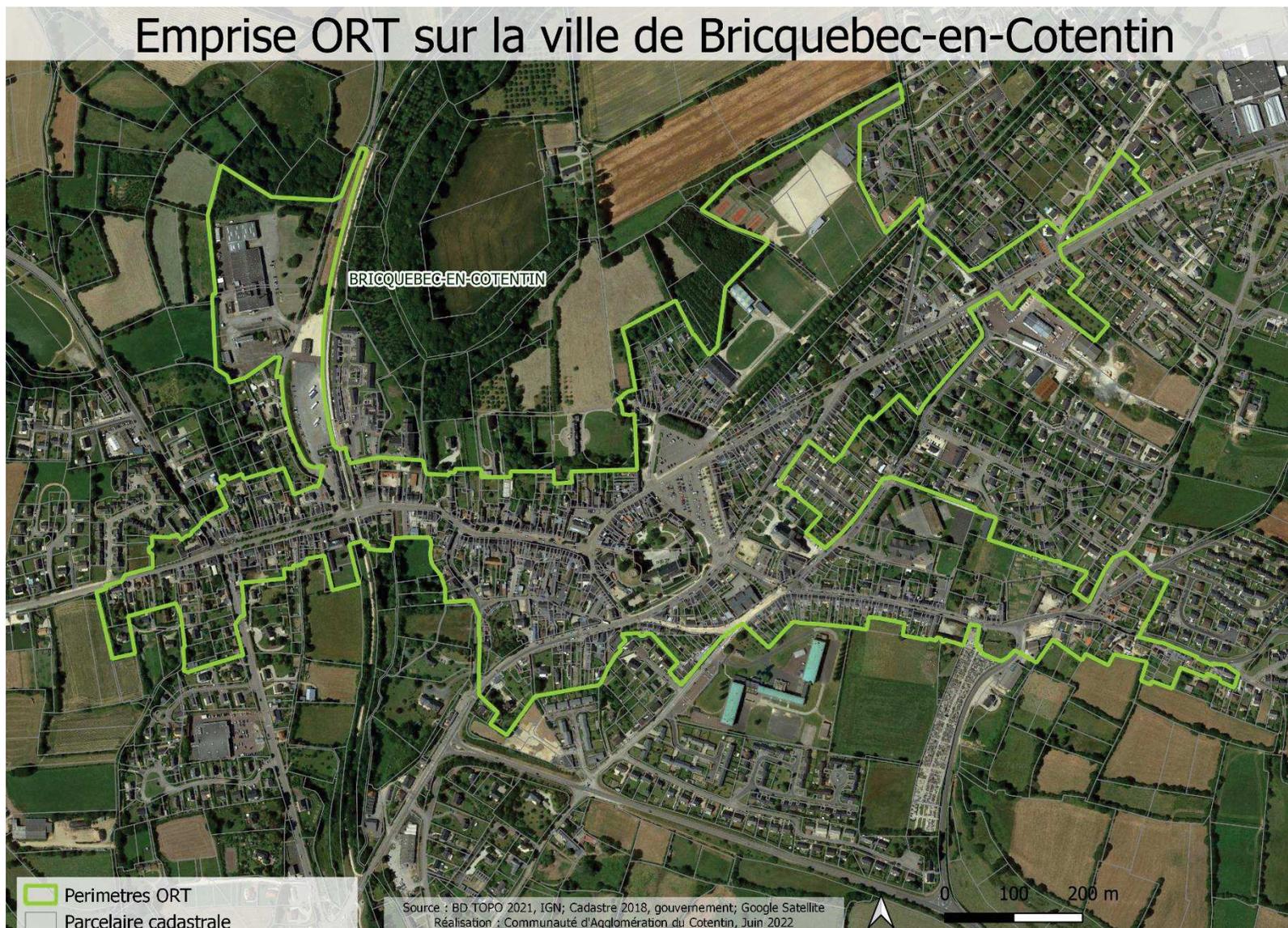


Opportunités

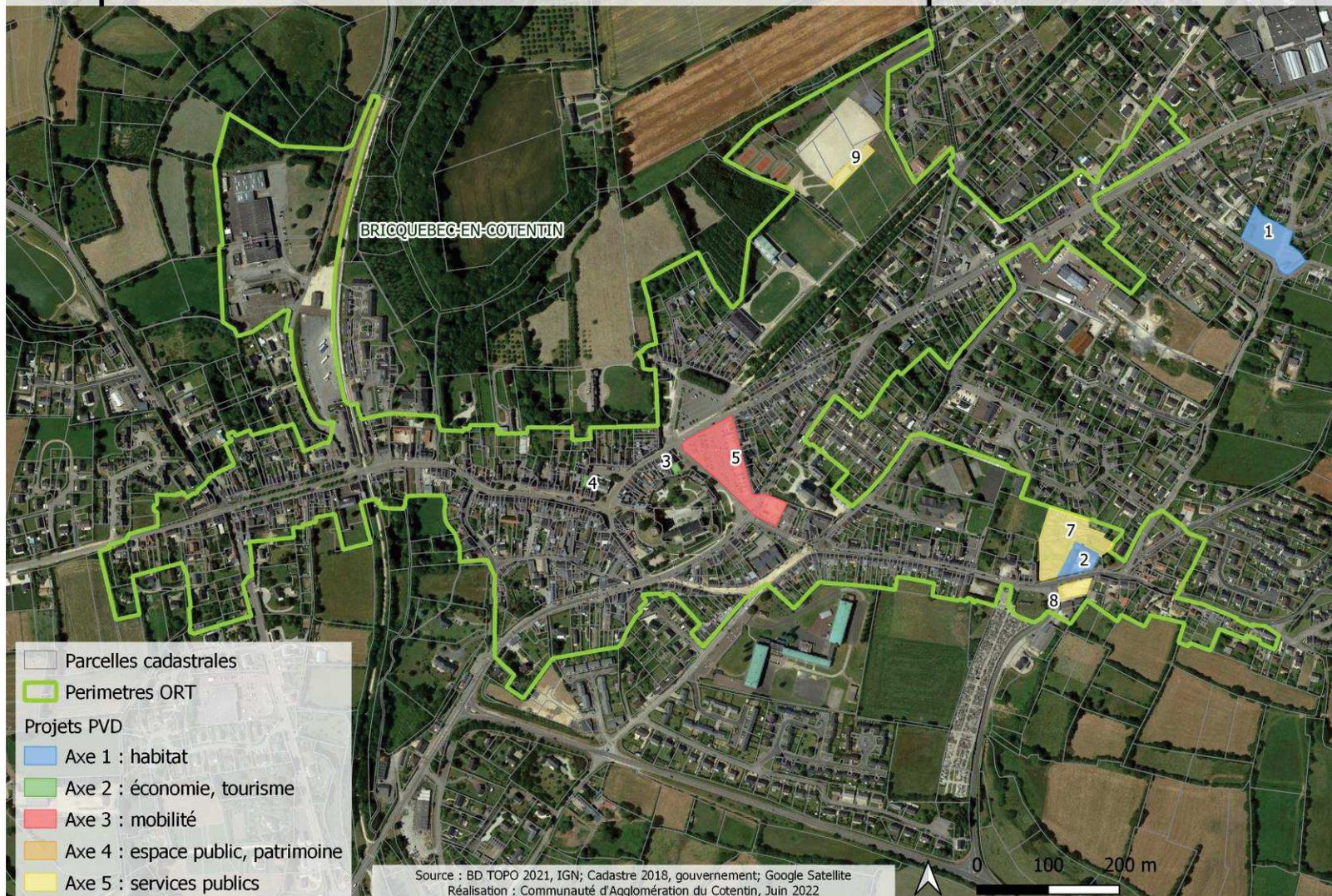
- Le développement de la nouvelle offre mobilité permettant de mieux irriguer le cœur de ville et de relier la commune aux principales polarités du Cotentin (Valognes, Cherbourg), et d'accéder à la Côte-Ouest et aux plages.
- Créer de l'intensité urbaine en remobilisant les locaux vacants et le foncier disponible dans le périmètre ORT et en anticipant le regroupement de services au public dans l'ancien hospice.
- Favoriser l'émergence d'un parcours résidentiel en cœur de ville permettant d'assurer une mixité sociale et générationnelle.
- Au travers la création de chartes et d'un travail participatif avec les habitants, se doter d'outils permettant de renforcer collectivement l'esthétisme et la végétalisation du cœur de ville pour décrocher le label Petites Cités de Caractère.
- Valoriser le cadre de vie des habitants et développer l'attractivité touristique du cœur de ville en s'appuyant sur un tryptique basé sur l'eau / le végétal / le patrimoine;
- Identifier les continuités vélos en cœur de ville dans le cadre d'un schéma cyclable intégré au schéma directeur Cotentin, et du Département.
- Favoriser la montée en puissance des formes alternatives de commerce (circuits courts, achats d'occasion, artisanat d'art...) pour compléter la proposition commerciale du cœur de ville.
- La restauration des échoppes pour conforter l'offre commerciale et artistique attendue.
- Développer l'implantation d'entreprises et l'emploi pour favoriser la résidentialisation d'actifs et de familles sur la ville.
- Contribuer à une meilleure coordination de l'offre médicale pour soutenir la dynamique locale, assurer un confort de pratique et une réponse efficiente à la population.
- La création d'une Maison du patrimoine et du tourisme et d'un CIAP pour ancrer le développement touristique de la commune
- Le développement d'une politique de soutien à l'Art Contemporain et/ou d'un événementiel autour du château pour contribuer à l'image et à la notoriété de la ville.
- Proposer des boucles thématiques pédestres et cyclables hors centre-ville pour conforter la destination touristique (valorisation du bocage et du patrimoine à l'échelle de la Commune nouvelle).
Mettre en valeur le patrimoine et l'histoire du cœur de ville en développant des boucles thématiques, ou des parcours d'interprétation des lieux.

- Le vieillissement de la population qui affaiblit la démographie et le niveau de consommation locale.
- La dégradation du patrimoine bâti (monuments, habitat et commerces).
- La création de friches dans le cadre du regroupement des services au public dans l'ancien hospice
- La hausse des coûts de l'auto-mobilité qui pourrait impacter les zones rurales non desservies en transports en commun.

Menaces



Emprise ORT et actions sur la ville de Bricquebec-en-Cotentin



Annexe 3 – Fiches actions – à Insérer une fois liste finalisée

Orientations stratégiques	Actions
Développer une offre attractive en matière d'habitat pour développer une intensité sur les Petites Villes de Demain	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de logements sur les terrains de la chasse à eau - Restauration du bâti ancien en logement social
Favoriser un développement économique, commercial et touristique équilibré à l'échelle du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la maison du tourisme et du patrimoine - Réhabilitation d'échoppes commerciales éphémères
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions entre les pôles structurants du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une station intermodale
Conforter et développer les équipements et services publics pour assurer la vitalité de la centralité et du bassin de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Etude programmatique urbaine - Construction d'un Pôle de Services - Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles - Réaménagement du complexe sportif Matignon



FICHE ACTION N° 1

Construction de logements sur les terrains de la chasse à eau

Orientation stratégique	Axe 1 : Développer une offre attractive en matière d'habitat pour développer une intensité urbaine sur les Petites Villes de Demain
Action nom	Construction de logements sur les terrains de la chasse à eau
Action n°	1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bricquebec-en-Cotentin et SA HLM DU COTENTIN
Description de l'action	<p>La ville de Bricquebec-en-Cotentin a une forte volonté de proposer aux habitants un logement locatif de qualité et abordable, le tout en promouvant la mixité sociale et en diversifiant les typologies d'habitat.</p> <p>Pour ce faire, la ville a sollicité la SA HLM DU COTENTIN pour l'accompagner dans la définition du projet et la construction de 14 logements locatifs sociaux intermédiaires en R + 1.</p> <p>Le programme comporterait les typologies de logement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 logements intermédiaires de type III avec toiture 2 pans - 4 logements intermédiaires de type III avec toiture terrasse et celliers. <p>Le projet porte un intérêt pour les futurs locataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier d'un hébergement à proximité du centre-ville afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble des commerces et services à disposition - Une mixité sociale favorisant le vivre ensemble et l'insertion dans la vie du village aux côtés des habitants dans un environnement agréable - Pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie, des logements accessibles de plain-pied (7 logements de type III RDC), répondant aux normes modernes d'équipement technique afin qu'elles disposent d'un environnement sécurisé adapté à leurs besoins - Des logements adaptés aux demandes des différentes compositions familiales (familles, jeunes couples ou familles monoparentales...) avec la proximité des services et commerces de la ville. <p>Mais également pour la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet innovant afin de favoriser la mixité sociale en répondant aux besoins exprimés sur le territoire



	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la densification de l'habitat en venant combler une dent creuse au sein d'une zone déjà urbanisée dans la continuité du lotissement de logements sociaux rue du Puits et Résidence des Chênes - Contribuer au dynamisme de la ville en attirant de nouvelles familles pour développer l'activité des commerces et services.
Partenaires	Bailleur social
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	Pré-programmation des logements locatifs sociaux en 2022 pour 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE CPS
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logement loué
Conséquence sur la fonction de centralité	Offre de logement accru pour des populations à faible revenu et personne à mobilité réduite
Annexes	

PROPOSITION 1 : PLAN MASSE DE PRINCIPE

14 logements intermédiaires R+1 dont 4 avec celliers



14 logements intermédiaires dont:

- 10 T3 avec toiture 2 pans (env. 66m² SHAB)
- 4 T3 avec toiture terrasse et celliers (env. 66m² SHAB)

FAISABILITE OPERATION CONSTRUCTION NEUVE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	SA d'HLM du Cotentin 17 rue Guillaume Fouace 50100 Cherbourg en Cotentin	PROPOSITION 1: PLAN DE PRINCIPE	Mai 2022
--	--	--	----------

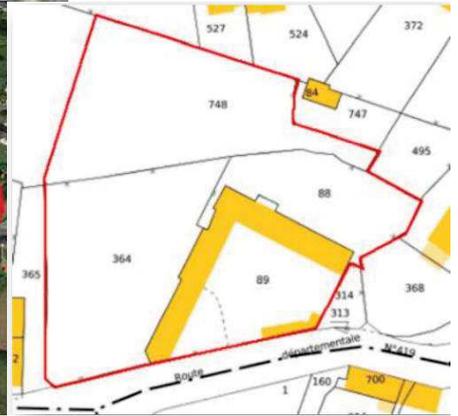


FICHE ACTION N° 2

Restauration du bâti ancien en logement social

Orientation stratégique	Axe 1 : Développer une offre attractive en matière d'habitat pour développer une intensité urbaine sur les Petites Villes de Demain
Action nom	Restauration du bâti ancien en logement social
Action n°	2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bricquebec-en-Cotentin
Description de l'action	<p>La ville de Bricquebec-en-Cotentin connaît un réel manque en terme de logement social. Afin de proposer une offre attractive à ses habitants et dans une démarche d'urbanisme circulaire, la ville a pour projet la restauration de l'ancien hospice en logement social.</p> <p>Le site d'implantation est situé au point de concours entre la rue du maréchal Bertrand et la rue du village à 350 mètres du château sur la friche de l'ancien hospice jouxtant le projet du Pôle de Services. L'emprise figure dans le périmètre de protection MH du château et est soumise au règlement national d'urbanisme.</p> <p>Ce projet est actuellement en phase d'étude préliminaire. Des diagnostics pathologiques sont en cours de réalisation.</p> <p>Les prochaines phases de ce projet consisteront à solliciter les bailleurs sociaux du territoire et à réaliser les travaux de réhabilitation.</p>
Partenaires	CCAS Bailleur social
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	2022 : diagnostic pathologique du bâtiment
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE PLH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur de réalisation Nombre de logements créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Requalification des friches en centre de logement à proximité des services (école, médiathèque, etc.)
Annexes	Site d'implantation





FICHE ACTION N° 3

Création de la maison du tourisme et du patrimoine

Orientation stratégique	Axe 2 : Favoriser un développement économique, commercial et touristique équilibré à l'échelle du territoire
Action nom	Création de la maison du tourisme et du patrimoine
Action n°	3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bricquebec-en-Cotentin SPL du Cotentin Pays d'Arts et d'histoire
Description de l'action	<p>Le syndicat intercommunal de Bricquebec, Saint Sauveur le Vicomte et Valognes « Clos du Cotentin » a été créé en 1998 et le label « Pays d'art et d'histoire » a été obtenu en janvier 2001. Porté désormais par la Communauté d'agglomération du Cotentin, il met à disposition son équipe de douze guides conférenciers pour accueillir les groupes et faire découvrir les richesses du patrimoine local.</p> <p>La ville ayant souhaité développer une politique artistique, culturelle et éducative a notamment fait l'acquisition d'un immeuble (15 place Sainte-Anne) idéalement situé sur la place du champ de foire, à proximité immédiate du château et du centre-ville, et jouxtant l'office de tourisme actuel. Cet immeuble fait aujourd'hui l'objet d'une étude en partenariat avec la SPL du Cotentin pour devenir une Maison du tourisme et du patrimoine où seraient proposés un « concept store » de produits touristiques, des expositions, ateliers et conférences avec le Pays d'art et d'histoire notamment. Le premier étage de l'immeuble pourra également proposer un logement pour des artistes en résidence.</p>
Partenaires	SPL du Cotentin Pays d'Arts et d'histoire
Dépenses prévisionnelles	En cours de définition sur les aménagements et les équipements
Plan de financement prévisionnel	En cours de définition sur les aménagements et les équipements
Calendrier	Travaux 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de la fréquentation de l'office de tourisme Suivi des accueils et animations réalisées par le Pays d'art et d'histoire
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permettra de renforcer l'animation culturelle, patrimoniale et touristique en un même lieu et de présenter une palette de services visant à conforter l'activité touristique et commerciale en centre-ville tout en renforçant la dynamique culturelle engagée au bénéfice des habitants.
Annexes	

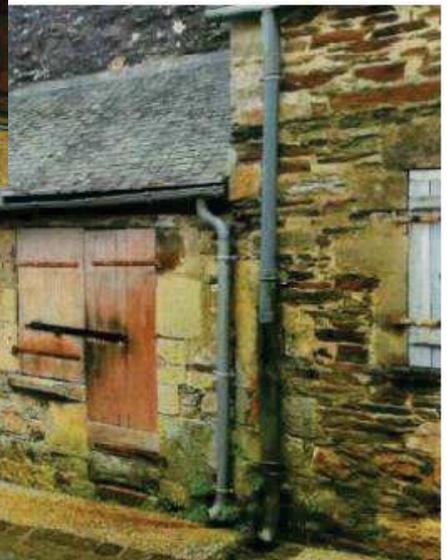
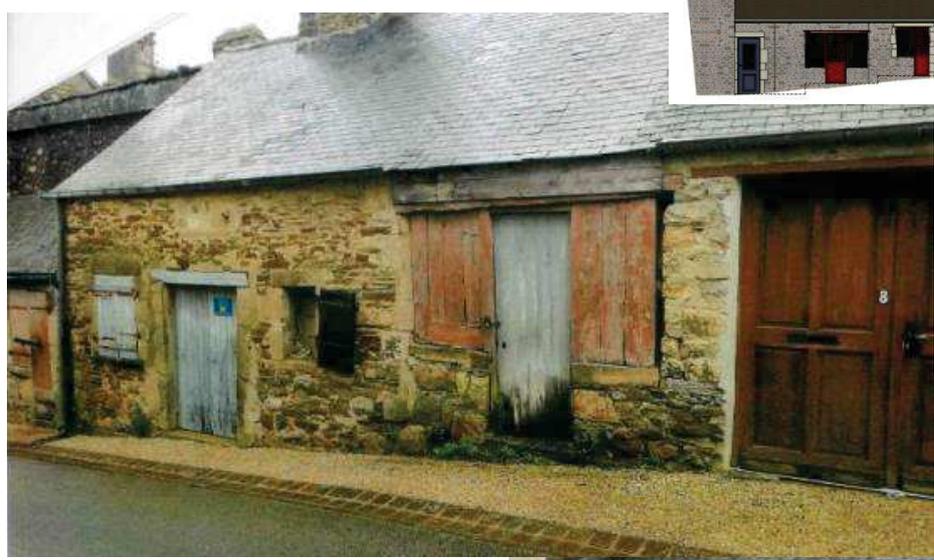
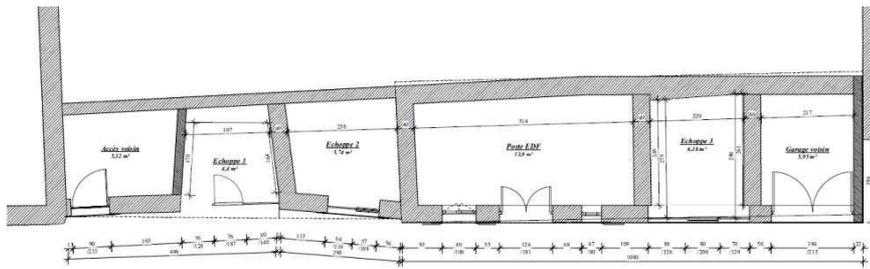
FICHE ACTION N° 4

Réhabilitation d'échoppes commerciales éphémères

Orientation stratégique	Axe 2 : Favoriser un développement économique, commercial et touristique équilibré à l'échelle du territoire.							
Action nom	Réhabilitation d'échoppes commerciales éphémères							
Action n°	4							
Statut	validée							
Niveau de priorité	Fort							
Maître d'ouvrage	Ville de Bricquebec-en-Cotentin							
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la démarche de labellisation « Petites Cités de Caractère », de valorisation du patrimoine et d'attractivité touristique du territoire, le conseil municipal a décidé l'acquisition de deux échoppes situées rue Tristan. Ces échoppes sont au cœur du centre-ville, mais sont aujourd'hui fermées et non entretenues. La ville souhaite rénover ce patrimoine aujourd'hui abandonné et le faire revivre.</p> <p>Le projet consiste donc en une réhabilitation de la façade des échoppes et d'un aménagement intérieur pour promouvoir l'artisanat, les expositions et offrir des cases de commerce éphémère. Ces lieux contribueront à l'animation de la ville en proposant des manifestations culturelles valorisant le patrimoine de la cité, en favorisant l'activité commerciale et artisanale présentant des productions locales grâce aux boutiques éphémères.</p>							
Partenaires								
Dépenses prévisionnelles	<p>L'ensemble des travaux a été estimé à 60 000 €</p> <p>Achat des deux échoppes : 6 500 €</p> <p>Division foncière (géomètre) : 1 190 €</p> <p>Travaux estimés de réhabilitation (façades + intérieur) : 50 705 €</p> <p>Architecte – Maître d'œuvre : 1 605 €</p>							
Plan de financement prévisionnel	<p>Financements à solliciter :</p> <p>Conseil Départemental : 12 000€</p> <p>État</p> <p>Fonds de concours EPCI CAC</p> <p>Compte tenu du caractère expérimental de cette opération, il ne sera pas déduit de loyers théoriques.</p>							
Calendrier		Etudes			Maîtrise d'œuvre		Travaux	
	Calendrier	2022	2022	2023	2024	2023	2024	
	Répartition financière de l'investissement en %		25%	50%	25%	50%	50%	
L'autorisation de commencement de travaux date du 08/12/2021.								



Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces deux échoppes contribueront à la vie économique et touristique de la ville en proposant des manifestations culturelles et en favorisant l'activité commerciale et artisanale. Ce projet s'inscrit pleinement dans le programme PVD au titre de l'axe 2 : Favoriser un développement économique, commercial et touristique équilibré à l'échelle du territoire.
Annexes	



FICHE ACTION N°5

Création d'une station intermodale

Orientation stratégique	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions entre les pôles structurants du territoire
Action nom	Création d'une station intermodale
Action n°	5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Le Cotentin
Description de l'action	<p>En appui du Plan de Déplacement du Cotentin, la ville de Bricquebec-en-Cotentin a pour projet la création d'une station intermodale dans son centre-bourg afin de favoriser l'intermodalité entre les différents services de mobilité tout en confortant la centralité au sein du bassin de vie.</p> <p>Cette station intermodale a pour vocation à regrouper les services de mobilités, aussi bien en terme de transports en communs, lignes régulières ou scolaires, transport à la demande, ainsi que d'autres services : espace de covoiturage, services (stationnement vélos sécurisé, cheminements piétons, arrêts minute et stationnement voiture...). En complément de la mobilité, cet espace peut aussi constituer un relai d'information locale et proposer des services complémentaires, qu'ils soient publics ou marchands, dont les services numériques.</p> <p>La première phase de ce projet est en cours d'étude. La ville étudie plusieurs scénarios de localisation, le Département a opéré un comptage des flux de circulation et enfin, dans le cadre de la semaine de la mobilité, la ville, avec l'appui de l'agglomération, organise une opération de communication en septembre 2022 pour associer les usagers.</p>
Partenaires	Département de la Manche Agglomération du Cotentin Exploitant du transport
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Plan de déplacement du Cotentin
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur de réalisation Indicateurs de la fiche transversale mobilité

Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet permet de répondre à des enjeux de déplacements, d'accessibilité et de services pour améliorer le cadre de vie de la population en proposant des infrastructures adaptées.
Annexes	-



FICHE ACTION N° 6

Etude programmatique urbaine

Orientation stratégique	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Etude programmatique urbaine
Action n°	6
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bricquebec-en-Cotentin
Description de l'action	<p>La ville de Bricquebec-en-Cotentin a adhéré au programme « Petites villes de Demain » et un « diagnostic en marchant » de la ville a été réalisé en 2021. Ce diagnostic a permis d'établir une synthèse AFOM et d'interroger les différentes orientations définies par la nouvelle municipalité.</p> <p>Différents orientations et projets ont été identifiés en matière de développement des services aux habitants, et plus particulièrement de l'offre de logement et de dynamique commerciale, de développement des mobilités et de promotion du territoire.</p> <p>Afin de permettre une cohérence et une hiérarchisation des projets, compte tenu de leur nombre et du contexte patrimonial de la ville, une étude de programmation urbaine s'est avérée nécessaire. L'étude portera tant sur le plan des programmes que sur le plan financier et visera à définir des scénarios pluriannuels d'investissement.</p> <p>L'étude de programmation urbaine poursuit plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une vision intégrée des projets, d'autant plus indispensable que plusieurs projets sont interdépendants, compte tenu des priorités retenues par la municipalité ; - Intégrer une réflexion et une méthodologie sur la participation des habitants tout au long du programme ; - Être en cohérence avec les différents schémas approuvés ou en cours d'élaboration (SCOT, PLUI, PLH, Plan de déplacement) ; - Prendre en compte les contraintes d'urbanisme et de patrimoine ; - Établir des scénarios au regard de la planification technique et des capacités financières.
Partenaires	CAUE : Travail collaboratif sur l'élaboration du cahier des charges
Dépenses prévisionnelles	Etude de programmation : 60 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	ETAT (FNADT) : 48 000 € Fonds propres : 12 000 €
Calendrier	La consultation et le lancement de l'étude sont programmées en 2022 (délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2022)



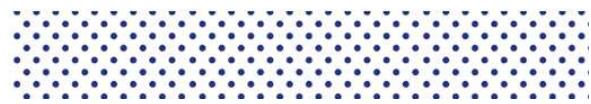
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur de réalisation
Conséquence sur la fonction de centralité	Les impacts attendus pourront être qualifiés à l'aune du ou des scénarios d'aménagement retenus, et conformément aux critères d'évaluation déterminés dans la convention cadre « Petites villes de demain » en cours d'élaboration. Cette étude devrait permettre, à terme, de mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine, et ainsi répondre à l'axe 4 du programme PVD.
Annexes	-



FICHE ACTION N° 7

Construction d'un Pôle de Services

Orientation stratégique	Axe 5 : Conforter et développer les équipements et services publics pour assurer la vitalité de la centralité et du bassin de vie.
Action nom	Construction d'un Pôle de Services
Action n°	7
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bricquebec-en-Cotentin
Description de l'action	<p>L'Ensemble immobilier appelé Ancien Hospice est situé entre la rue Maréchal Bertrand et la rue du Village (voir annexes). Il est composé de 4 parcelles, pour une emprise totale de l'ordre de 6 939 m². La ville est en cours d'acquisition de l'ensemble, appartenant actuellement au Centre Communal d'Action Sociale.</p> <p>Le projet de pôle de services concerne également les parcelles non bâties, que le CCAS loue actuellement, pour partie, en jardins ouvriers. Le nouveau pôle sera aménagé sur une partie seulement des terrains non bâtis. Le reste sera conservé en jardin familiaux / partagés, harmonisés avec le nouveau site créé (clôtures, abris de jardin...) et la gestion sera prise en charge par la ville.</p> <p>Le projet global prévoit la construction d'un équipement de plain-pied d'une emprise au sol de l'ordre de 1 400 m², avec la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un espace pour les permanences sociales ; - Un hall d'accueil desservant l'ensemble des espaces ; - Un espace « Médiathèque tiers-lieu » - Un espace Animations (salle d'activités et zone Atelier) - Un Relais Petite Enfance (RPE) - Une salle polyculturelle (300 m² avec office et local de stockage) <p>La salle polyculturelle en particulier aura pour vocation d'accueillir les manifestations culturelles et ainsi redonner à la salle Jean Eliard (où ces manifestations se font actuellement) une vocation principalement sportive et dédiée aux scolaires, associations et gros événements.</p> <p>Le projet a en outre pour ambition de tendre vers une éco construction (bâtiment à énergie positive et matériaux éco labellisés). Les extérieurs seront aussi aménagés de manière à être intégrés dans l'environnement (Réalisation d'un parvis, Traitement paysager au dos de l'équipement, Création d'un chemin piéton en limite de l'équipement, Nivellement du terrain).</p>



Partenaires	Agglomération du Cotentin CCAS						
Dépenses prévisionnelles	<p>L'ensemble des travaux a été estimé à 3 950 735 HT (dont 341 875 € HT d'aménagements extérieurs, hors cheminement piéton).</p> <p>Dans une démarche de développement d'une politique sociale sur le long terme, la ville participera, chaque année, par le biais d'une subvention d'équilibre, à la structuration du CCAS et à l'élaboration d'une politique sociale. Le CCAS, dont les missions sont actuellement exercées par un élu, pourra se structurer en créant un poste d'agent administratif.</p> <p>Partie étude :</p> <p>Etudes préalables à la maîtrise d'œuvre : 12 000 € Frais de consultation Moe : 40 938 € Coûts études : 462 772 €</p> <p>Partie travaux :</p> <p>Coûts travaux bâtiments et aménagements : 2 812 535 € Provisions diverses complémentaires : 423 550 € Mobilier, scénographie : 198 940 €</p>						
Plan de financement prévisionnel	<p>Financements à solliciter :</p> <p>État</p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR (RPE et permanences sociales) : 130 000 € - FNADT (Médiathèque) : 150 000 € - FNADT (RPE et permanences sociales) : 200 000 € - DRAC (Médiathèque) : 532 602€ <p>Conseil régional de Normandie (Médiathèque) : 200 000 € Conseil Départemental : 249 581€ Agglomération du Cotentin (RPE) : 496 757 € Agglomération du Cotentin (Fonds de concours) : 200 000 € CAF (RPE et permanences sociales) : 100 000 € Autofinancement : 1 691 795 €</p>						
Calendrier		Etudes		Maîtrise d'œuvre		Travaux	
	Calendrier	2022	2022	2023	2024	2023	2024
	Répartition financière de l'investissement en %	100%	25%	50%	25%	50%	50%
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat de territoire de la Région CPS						
Indicateurs de suivi et d'évaluation							
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>C'est dans l'objectif de renforcer le rôle de centralité de Briquebec-en-Cotentin que ce projet a émergé. La Médiathèque, le RPE et les permanences sociales répondent à un besoin de maintien et de développement de l'offre de services et d'équipements.</p> <p>Situé au Village, ancien bourg de Briquebec, le positionnement du projet dans cette emprise a pour objectif de développer un pôle regroupant différents services, accueillant différents publics et faisant se rencontrer différentes populations.</p>						



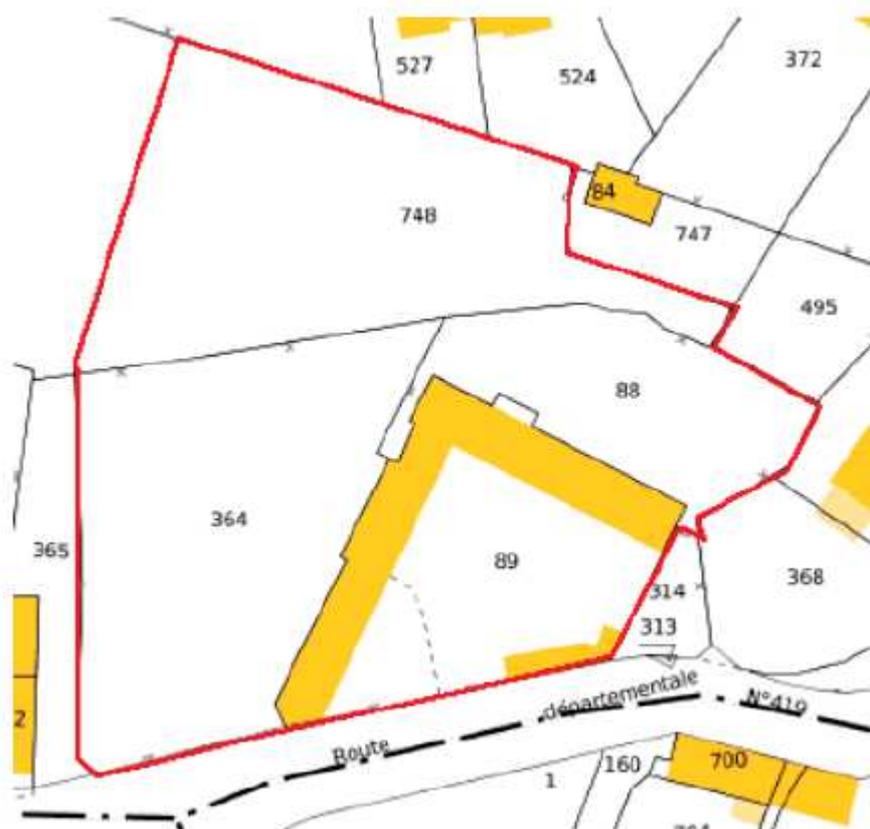
Proche du centre bourg, sur le chemin des écoliers habitant dans de nombreuses résidences de l'est de la ville, le projet est idéalement localisé. Il devrait permettre un meilleur accès à tous, et plus particulièrement aux jeunes, à la culture, au numérique, à la garderie et l'animation.

Cette action fait écho à l'axe 5 du programme PVD (Conforter et développer les équipements et services publics pour assurer la vitalité de la centralité et du bassin de vie) et est pertinente dans le cadre du programme validé.

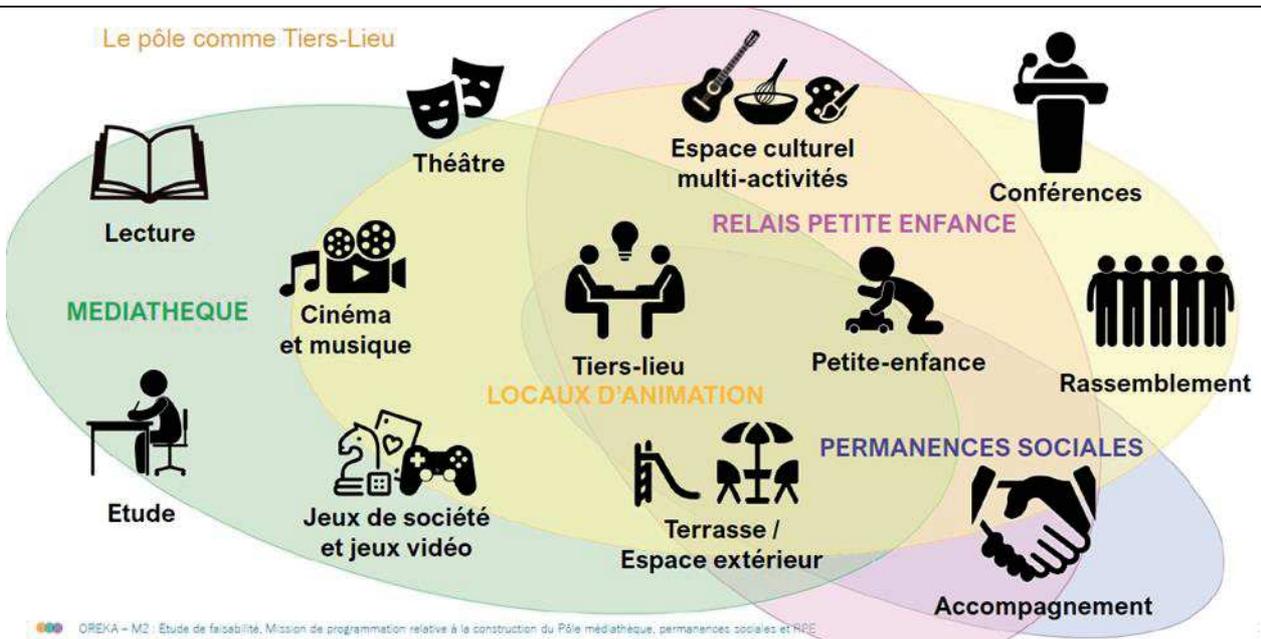
Annexes



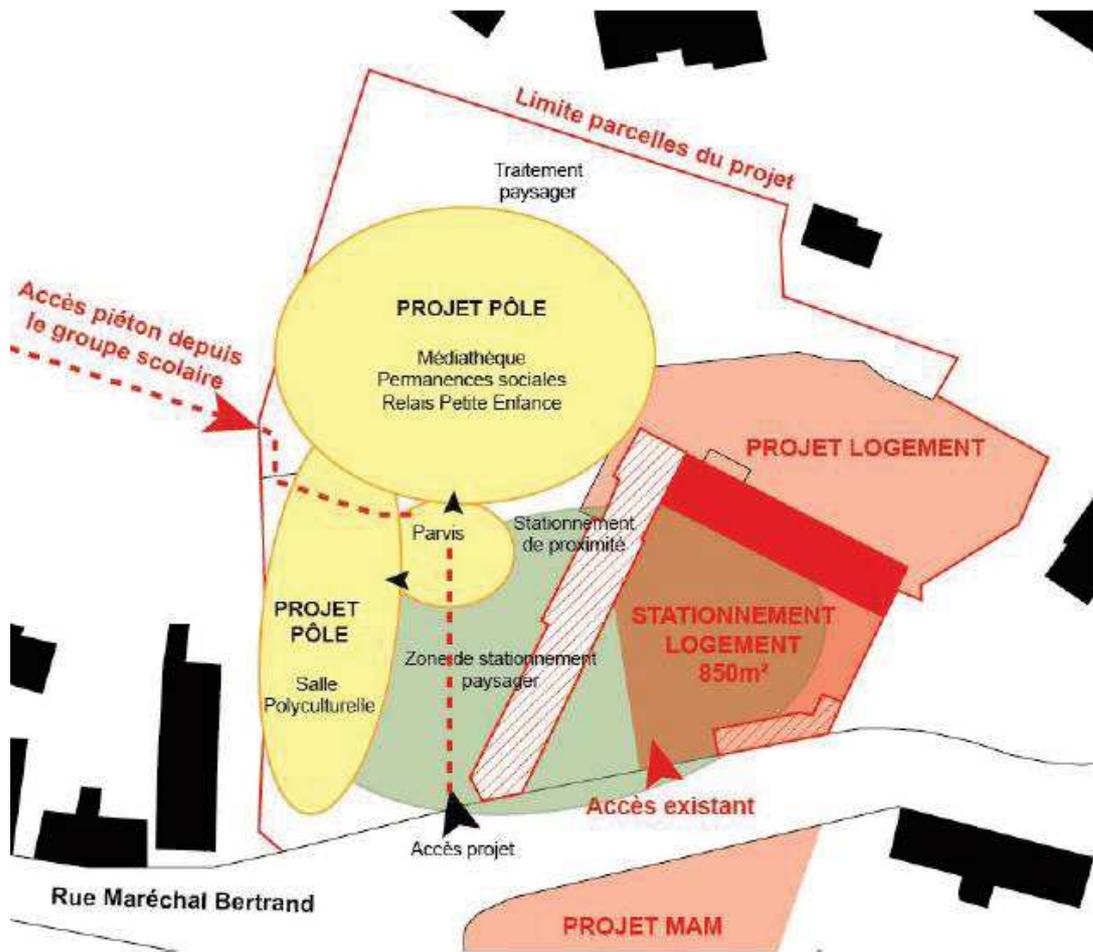
Parcelles n°364 et 748, dans l'emprise foncière acquise par la ville



Le pôle comme Tiers-Lieu



OREKA - M2 - Étude de faisabilité. Mission de programmation relative à la construction du Pôle médiathèque, permanences sociales et REE



FICHE ACTION N° 8

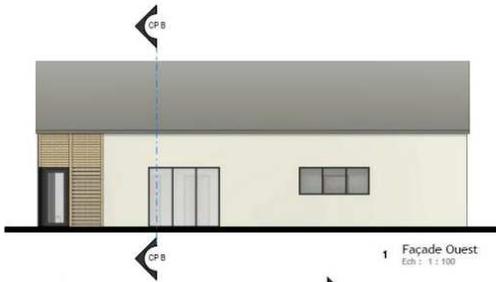
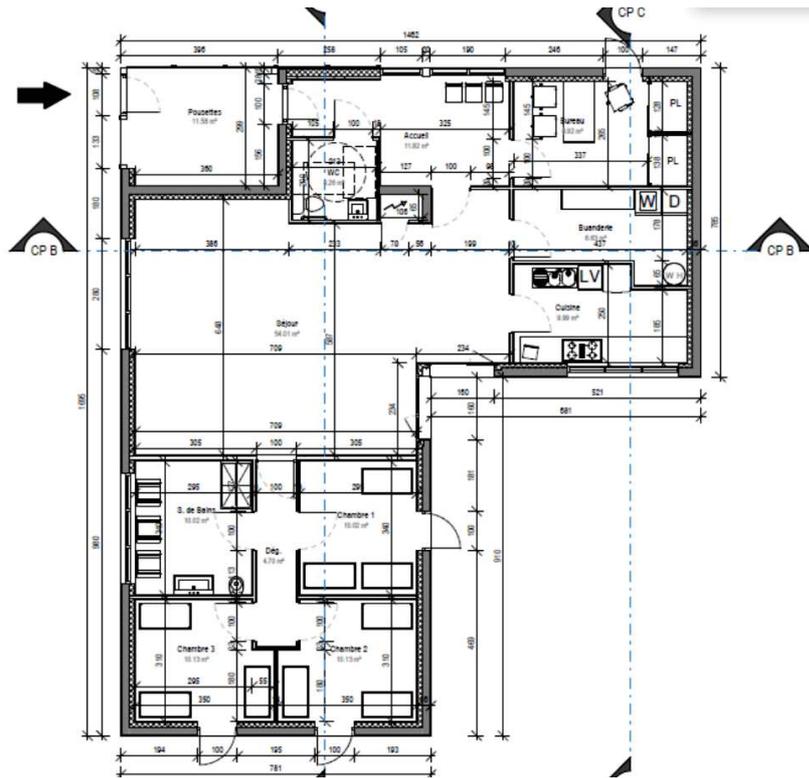
Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles

Orientation stratégique	Axe 5 : Conforter et développer les équipements et services publics pour assurer la vitalité de la centralité et du bassin de vie
Action nom	Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles
Action n°	8
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bricquebec-en-Cotentin
Description de l'action	<p>Le projet de Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s est né suite à la présentation du concept par trois assistantes maternelles aux élus. Les MAM permettent aux assistantes maternelles d'éviter l'isolement, et aux petits un apprentissage de la vie en communauté, avant leur entrée en maternelle.</p> <p>Le projet consiste en la construction d'un bâtiment neuf, sur la friche au Village, à proximité immédiate du Pôle de Services – RPE – Permanences sociales et sur le chemin des écoles. Le bâtiment de plain-pied comportera différents espaces : entrée, jardin/cour, séjour, buanderie et cuisine, 3 chambres (voir annexes). A terme, l'espace devrait pouvoir accueillir 4 assistantes maternelles et 12 enfants en simultané.</p> <p>L'acquisition de l'ensemble immobilier se fait à l'euro symbolique, la ville prenant à sa charge l'ensemble des frais afférents à cette cession, y compris la démolition des bâtiments existants (travaux de démolition engagé).</p>
Partenaires	Ville de Bricquebec-en-Cotentin
Dépenses prévisionnelles	<p>L'ensemble des travaux a été estimé à 384 000 €</p> <p>La ville porte les frais d'acquisition du terrain, d'aménagement de la parcelle et de construction du bâtiment qui sera ensuite loué aux assistantes maternelles.</p> <p>Partie étude :</p> <p>Annonces légales Marchés publics Travaux: 1 440 €</p> <p>Architecte – Maître d'œuvre : 32 611 €</p> <p>Mission OPC : 3 302 €</p> <p>Partie travaux :</p> <p>Travaux estimés de construction Stade Esquisse : 346 647 €</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Financements à solliciter :</p> <p>Conseil Départemental : 122 419 €</p> <p>État (DETR)</p> <p>CAF</p> <p>Fonds de concours EPCI : A définir</p> <p>Autofinancement 20% minimum : 64 000 €</p>

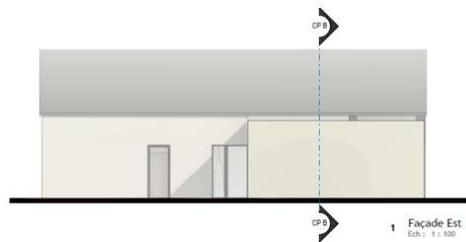


Calendrier	L'autorisation de commencement de travaux date du 08/12/2021.						
		Etudes		Maîtrise d'œuvre		Travaux	
	Calendrier	2022	2022	2023	2024	2023	2024
	Répartition financière de l'investissement en %	100%	50%	50%		50%	50%
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE CPS						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur de réalisation						
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Sur la ville, un des principaux besoins identifiés est celui d'équipements, d'actions et services pour les jeunes, les familles et les Séniors. Aussi, la ville souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en réseau les différents acteurs et les structures présentes sur le territoire - Développer une synergie pour une meilleure proximité - Réaliser un équipement de centralité faisant le lien entre les publics ciblés et destiné à développer l'action culturelle, éducative et de loisirs et sociale. <p>Cet équipement, c'est le pôle de Services – Permanences sociales – RPE. L'implantation de la nouvelle Maison d'Assistantes Maternelles juste en face permet donc de centraliser les services et de répondre aux souhaits précédents. Ce faisant, cela répond aussi à l'axe 5 du programme PVD : Conforter et développer les équipements et services publics pour assurer la vitalité de la centralité et du bassin de vie</p>						
Annexes	-						

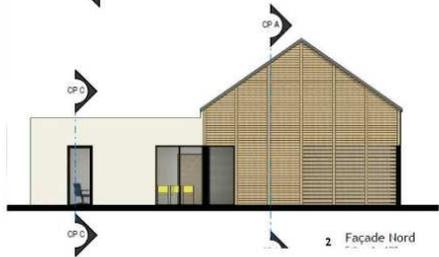




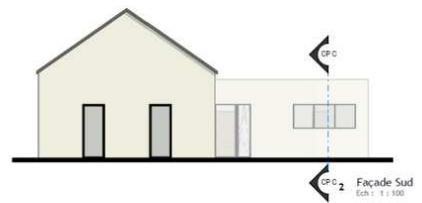
1 Façade Ouest
Ech. : 1 : 100



1 Façade Est
Ech. : 1 : 100



2 Façade Nord
Ech. : 1 : 100



2 Façade Sud
Ech. : 1 : 100



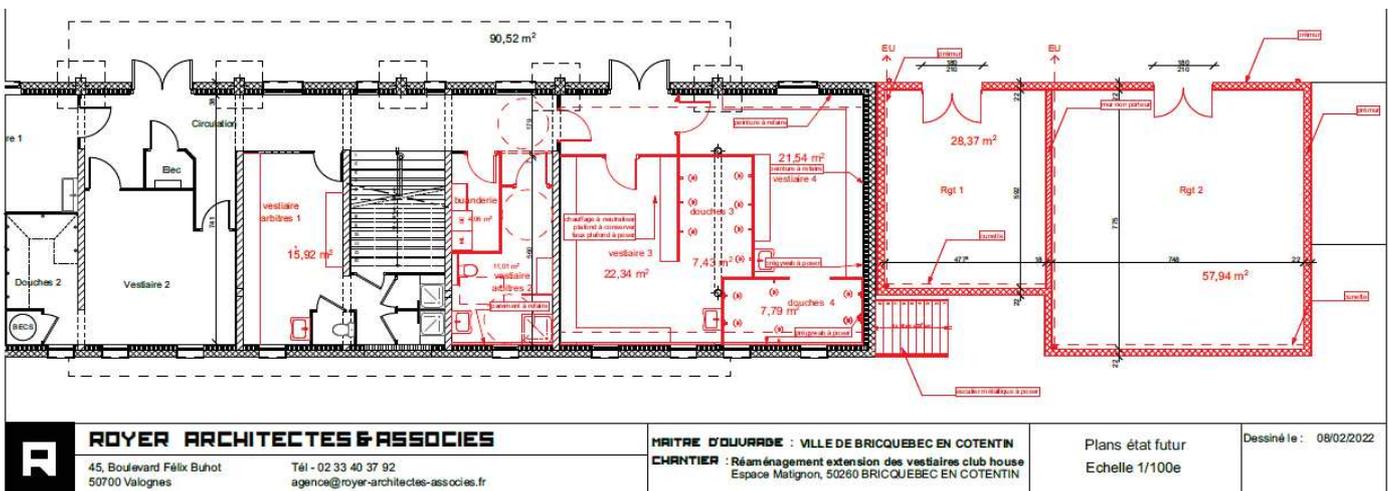
FICHE ACTION N° 9

Réaménagement du complexe sportif Matignon

Orientation stratégique	Axe 5 : Conforter et développer les équipements et services publics pour assurer la vitalité de la centralité et du bassin de vie
Action nom	Réaménagement du complexe sportif Matignon
Action n°	9
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bricquebec-en-Cotentin
Description de l'action	<p>La ville de Bricquebec-en-Cotentin a regroupé sur un même site la plupart de ses équipements sportifs, c'est l'Espace Matignon. Il comprend de nombreux équipements, salles et terrains de sport. Il est situé en cœur de ville, à 10 minutes à pied du collège et des écoles élémentaires qui l'utilisent fréquemment. Un parking de grande dimension en facilite l'accès car le site est sécurisé et entièrement piéton.</p> <p>Dans une optique d'amélioration des services offerts à la population (clubs, scolaires, associations), la ville a lancé des travaux d'amélioration de ces équipements.</p> <p>Parmi les équipements à réaménager se trouve le bâtiment accueillant les tribunes, vestiaires et le clubhouse du club de football.</p> <p>Afin de répondre aux problématiques rencontrées actuellement, le projet consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un réaménagement du clubhouse actuel en 2 vestiaires d'environ 20 m² chacun (capacité d'accueil 15 joueurs) disposant chacun d'un espace douches - Un réaménagement du vestiaire « arbitre » pour qu'il soit aux normes de la fédération (vestiaire actuellement coupé en 2 partitions trop petites). Le projet prévoit donc de réaménager l'existant pour n'en créer qu'un seul d'une surface suffisante. Ce vestiaire devra toutefois pouvoir être utilisé ponctuellement par 2 arbitres. Dans cette optique, l'installation d'une cloison mobile sera prévue ainsi que d'un point d'eau à chaque extrémité du local. - La construction d'un nouveau clubhouse au niveau du terrain principal, en lien avec le bâtiment existant et ses réseaux. Son emplacement exact sera à déterminer par le maître d'œuvre. Il sera constitué d'une grande pièce d'environ 55m² adjoint à un bureau pour le responsable du club.



	<p>L'équipement est déjà très utilisé, par de nombreuses personnes, clubs et associations, et sert aussi lors d'événements tout au long de l'année. Son réaménagement est donc cohérent dans l'optique de répondre aux demandes des utilisateurs, car concentrant l'ensemble de leurs espaces supports sur la tribune principale.</p> <p>En complément de ce projet, la ville a pour ambition de réhabiliter le parcours sportif situé au Nord-Ouest du complexe Matignon. Ces travaux sont encore au stade de réflexion, mais permettraient à terme d'améliorer la qualité générale des équipements.</p>																					
Partenaires	A définir																					
Dépenses prévisionnelles	Coût estimé du projet (au stade AMO) : 465 420,64€																					
Plan de financement prévisionnel	A définir																					
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Etudes</th> <th colspan="2">Maîtrise d'œuvre</th> <th colspan="2">Travaux</th> </tr> <tr> <th>Calendrier</th> <th>2022</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Répartition financière de l'investissement</td> <td>100%</td> <td>50%</td> <td>50%</td> <td></td> <td>100%</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table>		Etudes		Maîtrise d'œuvre		Travaux		Calendrier	2022	2022	2023	2024	2023	2024	Répartition financière de l'investissement	100%	50%	50%		100%	0%
	Etudes		Maîtrise d'œuvre		Travaux																	
Calendrier	2022	2022	2023	2024	2023	2024																
Répartition financière de l'investissement	100%	50%	50%		100%	0%																
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE																					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur de réalisation																					
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces travaux d'amélioration des équipements se font dans une optique d'amélioration des services offerts à la population. Les services vont être regroupés, et les équipements réaménagés et remis aux normes. De fait, cette action est pertinente dans le cadre du programme PVD au titre d'axe 5.																					
Annexes	-																					



MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

ANNEE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Etude programmatique urbaine	Ville de Bricquebec-en-Cotentin	60 000€	12 000€	48 000€		
Construction d'un Pôle de Services	Ville de Bricquebec-en-Cotentin	3 950 735 €	1 691 795 €	1 012 602 €	Région Normandie : 200 000 € CD50 : 249 581€ Cotentin : 696 757 € CAF : 100 000 €	
Réaménagement du complexe sportif Matignon	Ville de Bricquebec-en-Cotentin	465 000€	279 000€	186 000€		

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (DRAC)
		398 000€	316 000€			532 602€

